



Dispositif Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de demain (PVD) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Convention cadre "Chapeau"

DEL16_2023_12_18

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

Pouvoirs : VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à PURENNE Myriam

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Laurent DUVAL

Le maire informe l'assemblée :

Le Gouvernement a souhaité que les programmes "Action Cœur de Ville" (ACV) et "Petites Villes de Demain" (PVD) donnent aux communes, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoires pour conforter leurs statuts de villes dynamiques.

Le 25 septembre 2018, la commune de Lorient s'est engagée dans le programme ACV. Un arrêté préfectoral homologuant la convention ACV de la ville de Lorient en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire a été pris le 29 juillet 2019.

Les communes de Hennebont, Languidic et Plouay ont souhaité s'engager dans le programme PVD, selon les termes de la convention d'adhésion signée le 8 septembre 2021.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la Loi ELAN, constitue l'outil support de la mise en œuvre des programmes ACV et PVD en adaptant les moyens mobilisables pour chaque projet et en conférant de nouveaux droits juridiques et fiscaux.

Ces programmes constituent une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques. L'objectif est de permettre le développement d'un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain afin d'améliorer l'attractivité du territoire. Ainsi, cette opération s'articule au sein du projet de territoire de Lorient Agglomération qui comporte 5 axes pour guider l'intervention publique à l'horizon 2030.

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'ORT et de la stratégie territoriale de Lorient Agglomération sur l'ensemble de son périmètre, la convention-cadre "chapeau" des programmes ACV et PVD propose un cadre général et permet d'élargir l'ORT existante, conclue en 2019 dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, aux villes "Petites Villes de Demain".

Cette convention dite "chapeau" précise les ambitions retenues pour le territoire de Lorient Agglomération et décline l'Opération de Revitalisation du Territoire en 5 axes :

- Axe 1 - Un habitat de qualité au centre-ville
- Axe 2 – Une dynamique commerciale et économique du cœur de ville
- Axe 3 - Une politique ambitieuse en faveur de l'accessibilité et des mobilités
- Axe 4 – Un cadre de vie accueillant, sobre, agréable et inclusif
- Axe 5 - Un accès facilité aux équipements et aux services publics

Ces 5 axes sont déclinés à l'échelle locale dans les projets de territoires des communes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

Le maire propose à l'assemblée de se positionner sur la convention cadre "chapeau" de l'ORT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018 et notamment l'article 157 ;

Vu la signature de la convention d'initialisation Action Cœur de Ville de Lorient le 25 septembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lorient en date du 13 février 2020, autorisant la signature d'un avenant 1 visant à transformer la convention initiale en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Vu la signature de l'Opération de Revitalisation de Territoire dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville le 14 mai 2020 ;

Vu le Programme Petites Villes de Demain lancé par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1er octobre 2020

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" (PVD) avec l'Etat, Lorient Agglomération et les communes d'Hennebont, Languidic et Plouay ;

Vu la labélisation des communes d'Hennebont, Plouay et Languidic au programme Petites Villes de Demain par la signature de la convention d'adhésion au programme le 8 septembre 2021 ;

Vu l'avis du comité de projet Petites Villes de Demain en date du 4 juillet 2023 en présence du Sous-Préfet de Lorient.

Vu le projet de convention-cadre chapeau de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Lorient Agglomération annexé,

Vu l'avis du Bureau,

- **APPROUVE** les termes de la convention-cadre chapeau de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Lorient Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 19 décembre 2023



Le Maire,

Laurent DUVAL